

Bureau du 11 décembre 2006

Décision n° B-2006-4803

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Place de la Paix - Requalification - Autorisation de signer les marchés de travaux**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2006-3262 en date du 27 mars 2006, le conseil de Communauté a approuvé le projet de réaménagement de la place de la Paix, des rues de la Poste et Santo Pietro (tranche ferme de l'opération) à Pierre Bénite, et individualisé à cet effet une autorisation de programme totale de 3 240 000 € en dépenses et 403 782 € en recettes. Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour réaliser les travaux.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 10 novembre 2006, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : fournitures de pierres, entreprise SETP Carrière, pour un montant de 293 670,00 € HT, soit 351 229,32 € TTC,
- lot n° 2 : terrassements-voirie, le groupement d'entreprises Coiro TP-Roger Martin, pour un montant de 813 193,89 € HT, soit 972 579,89 € TTC,
- lot n° 3 : électricité éclairage, entreprise Screg Sud-Est, pour un montant de 137 721,00 € HT, soit 164 714,32 € TTC,
- lot n° 4 : eau-assainissement, entreprise Collet et Cie, pour un montant de 106 565,00 € HT, soit 127 451,74 € TTC,
- lot n° 5 : plantations-arrosage, entreprise Greenstyle, pour un montant de 116 045,45 € HT, soit 138 789,88 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés de travaux pour la requalification de la place de la Paix à Pierre Bénite et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : fournitures de pierres, entreprise SETP Carrière, pour un montant de 293 670,00 € HT, soit 351 229,32 € TTC,
- lot n° 2 : terrassements-voirie, le groupement d'entreprises Coiro TP-Roger Martin, pour un montant de 813 193,89 € HT, soit 972 579,89 € TTC,
- lot n° 3 : électricité éclairage, entreprise Screg Sud-Est, pour un montant de 137 721,00 € HT, soit 164 714,32 € TTC,
- lot n° 4 : eau-assainissement, entreprise Collet et Cie, pour un montant de 106 565,00 € HT, soit 127 451,74 € TTC,

- lot n° 5 : plantations-arrosage, entreprise Greenstyle, pour un montant de 116 045,45 € HT, soit 138 789,88 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme n° 886 individualisée pour cette opération.

3° - Les sommes à payer seront imputées sur les crédits à inscrire aux budgets principal et annexes de l'eau et de l'assainissement de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - comptes 231 510 et 458 (à créer) - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,